

RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00034

Numéro SIREN : 421 743 477

Nom ou dénomination : HOLDING DU TARIQUET

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 1464



compagnie fiduciaire

B 1464

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

-0-0-0-

S.A.S. HOLDING DU TARIQUET

Lieu-dit Saint Amand

32800 EAUZE

-0-0-0-

SIRET : 42174347700018

APE : 6420Z



COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12 septembre 2016, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

S.A.S. HOLDING DU TARIQUET

Lieu-dit Saint Amand
32800 EAUZE

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	22 705 124 €
▶ Chiffre d'affaires	2 468 214 €
▶ Résultat net comptable	3 300 434 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes

Fait à Villenave d'Ornon,
Le 7 mai 2018

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**

Jean-Philippe SEGUIN
Expert-comptable Associé



Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	4
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
BILAN DETAILLE	9
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	9
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	11
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	13
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	18
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	19
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	20
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	21
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	22
DOSSIER FISCAL	
<i>Imprimés n° 2065 et 2065 bis</i>	
<i>Liasse fiscale n° 2050 à 2059 G</i>	



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	2 468 214		2 468 214	2 104 296
Chiffres d'affaires Nets	2 468 214		2 468 214	2 104 296
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			17 247	37 608
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			31 084	20 675
Autres produits			14 317	13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 530 863	2 162 592
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			863 886	757 355
Impôts, taxes et versements assimilés			23 265	44 107
Salaires et traitements			1 100 733	948 660
Charges sociales			442 998	360 359
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 777	7 805
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			102 804	102 804
Autres charges			3 502	1 016
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 546 965	2 222 107
RESULTAT EXPLOITATION			-16 102	-59 515
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3 415 835	3 714 711
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			-15	3 386
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 415 821	3 718 097
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			158	73
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			158	73
RESULTAT FINANCIER			3 415 663	3 718 024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			3 399 561	3 658 509



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 134	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 134	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 766	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 766	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	37 368	
Participation des salariés	51 810	69 953
Impôts sur les bénéfices	84 686	37 030
TOTAL DES PRODUITS	5 985 818	5 880 689
TOTAL DES CHARGES	2 685 385	2 329 163
RESULTAT NET	3 300 434	3 551 526
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		



BILAN DETAILLE

Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
ACTIF IMMOBILISE	18 716 333	14 783 777	3 932 556
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	1 461	3 622	- 2 161
2050000 BREVETS LICENC	10 491	10 491	
2805000 AMORT BREVETS CO	-9 031	-6 869	- 2 162
INSTALLATIONS TECH., MATERIEL & OUTILLAGE INDUS.		277	- 277
2154000 MATER.INDUSTRIEL	2 200	2 200	
2815400 AMORT MATERIEL	-2 200	-1 923	- 277
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 068	9 839	4 229
2183000 MAT BUREAU INF	26 282	20 627	5 655
2184000 MOBILIER	7 587	4 775	2 812
2818300 AMORT MAT.BUR.IN	-15 274	-11 754	- 3 520
2818400 AMORT MOBILIER	-4 526	-3 809	- 717
AUTRES PARTICIPATIONS	3 914 785	3 914 785	
2610000 TITRES PARTI+10%	3 914 785	3 914 785	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	14 783 019	10 855 253	3 927 766
2670000 CREANC.RAT.PARTI SCV	7 612 945	4 875 253	2 737 692
2670001 CREAN/PART SASDG	7 170 074	5 980 000	1 190 074
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000		3 000
2750000 DEPOTS/CAUTION	3 000		3 000

ACTIF CIRCULANT	3 988 791	3 732 959	255 832
AVANCES & ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	9 764	3 000	6 764
4091000 FOURNISSEURS AVANCE ET ACOMPTE	9 764	3 000	6 764
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 171 510	1 711 610	459 900
4111500 CLIENTS COMPTES INTERCO	24 000		24 000
4181000 CLTS FACT A ETAB	2 147 510	1 711 610	435 900
PERSONNEL		10 000	- 10 000
4250000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE		10 000	- 10 000
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	550 115	454 143	95 972
4440000 IMPOT /BENEFICES	550 115	454 143	95 972
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	19 833	17 392	2 441
4456602 TVA / B.S. 20.00% DECAISSEMENT	14 190	11 189	3 001
4456603 TVA / B.S. 20.00% DEBIT	73	28	45
4456613 TVA / B.S. 10.00% DEBIT	1		1
4458600 TVA/FACT NON PAR	5 568	6 175	- 607



AUTRES	1 075 871	1 263 096	- 187 225
4487000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	43 676		43 676
4511100 GROUPE C/C INTEGRATION FISCALE SAS DG	201 109	252 775	- 51 666
4511200 GROUPE C/C INTEGRATION FISCALE SAS SCV T	831 041	1 007 155	- 176 114
4551002 M TH		3 121	- 3 121
4672013 REMY GRASSA	45	45	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		16 237	- 16 237
5081000 AUTRES VALEURS MOBILIERES		16 237	- 16 237
DISPONIBILITES	103 415	139 102	- 35 687
5121010 CRCA 454	64 362	60 592	3 770
5121020 BNP	9 823	67 813	- 57 990
5121030 BANQUE POPULAIRE OCCITANE	4 964	311	4 653
5121050 CIC SUD OUEST	24 265	10 386	13 879
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	58 284	118 378	- 60 094
4860000 CHARG CONST AVAN	58 284	118 378	- 60 094



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 7 784 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts d'investissement.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 6 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



➤ **Engagements en matière de retraite**

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 18 747 364 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 491			10 491
Immobilisations corporelles	27 602	11 567	3 100	36 069
Immobilisations financières	14 770 038	5 380 766	1 450 000	18 700 804
TOTAL	14 808 132	5 392 333	1 453 100	18 747 364

Amortissements et dépréciations d'actif = 31 031 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 869	2 162		9 031
Immobilisations corporelles	17 486	7 615	3 100	22 001
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 355	9 777	3 100	31 031

Etat des créances = 18 661 632 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 786 019		14 786 019
Actif circulant & charges d'avance	3 875 613	3 875 613	
TOTAL	18 661 632	3 875 613	14 786 019

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 191 186 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 147 510
Autres créances	43 676
Disponibilités	
TOTAL	2 191 186

Charges constatées d'avance = 58 284 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 783 654 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	11 700	152.45	1 783 654
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	11 700	152.45	1 783 654

Provisions = 205 608 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	102 804	102 804		205 608
TOTAL	102 804	102 804		205 608

Etat des dettes = 2 934 807 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	906	906		
Fournisseurs	159 936	159 936		
Dettes fiscales & sociales	941 447	941 447		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 832 518	1 832 518		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 934 807	2 934 807		

Charges à payer par postes du bilan = 488 657 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	36 578
Dettes fiscales & sociales	452 080
Autres dettes	
TOTAL	488 657



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 468 214 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 468 214	100,00 %
TOTAL	2 468 214	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 84 686 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-16 102	20 242	-36 344
Résultat financier	3 415 663	74 010	3 341 653
Résultat exceptionnel	37 368	12 744	24 624
Participation des salariés	-51 810	-22 310	-29 500
TOTAL	3 385 120	84 686	3 300 434

Intégration fiscale :

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, la SAS HOLDING DU TARIQUET a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration est composé des sociétés :

- S.A.S. HOLDING DU TARIQUET (société mère),
- SCV CHATEAU DU TARIQUET (filiale),
- SAS LES DOMAINES DE GRASSA (filiale), date d'entrée 1^{er} janvier 2008.

De ce fait, la SAS HOLDING DU TARIQUET se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés du par le groupe. La convention de répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées sont constatées en résultat par la société mère.

Résultat imposable du groupe : 4 137 760 €
Impôt sur les sociétés du groupe : 1 375 253 €
Contribution sociale du groupe : 20 204 €

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 310
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	9 310

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Cautions	1 078 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	1 078 000

Entreprises Liées : Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Aucune transactions significatives effectuée avec des parties liées et non conclue à des conditions normales de marché n'a été identifiée.

Effectif moyen

L'effectif moyen a été de 10 salariés en 2017.

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

S.A.S HOLDING DU TARIQUET

Saint Amand
32800 EAUZE
Siren : 421 743 477



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 191 186 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clts fact a etab(4181000)	2 147 510
TOTAL	2 147 510

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(4487000)	43 676
TOTAL	43 676

Charges constatées d'avance = 58 284 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charg const avan(4860000)	58 284
TOTAL	58 284

Charges à payer = 488 657 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four.fac.n.parv(4081000)	36 578
TOTAL	36 578

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers.cap cp(4280000)	145 192
Pers.cap particip + f social(4284000)	51 810
Personnel cap. cet(4286000)	113 672
Org.soc c.a.p&p.(4380000)	57 042
Cotizat. a payer cet(4386000)	45 344
Etat - charges a payer(4486000)	39 020
TOTAL	452 080



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCV CHATEAU DU TARIQUET	1 678 158	9 108 986	98.00	1 776 031	1 776 031	7 612 945		32 489 857	2 810 589	2 588 512
SAS DOMAINES DE GRASSA	548 000	2 666 767	100.00	2 108 254	2 108 254	7 170 074	1 078 000	9 538 754	538 261	625 260
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

HOLDING DU TARIQUET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.783.654 euros
Siège social : Château du Tariquet
Lieudit « Saint Amand » - 32800 EAUZE
421 743 477 RCS AUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 12 JUIN 2018**

L'an Deux Mille Dix-Huit,
Et le Douze Juin,
À Quatorze heures,

Les associés de la Société HOLDING DU TARIQUET se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la société, sur convocation régulière faite par Madame Le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société B JL CONSULTANTS, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur TOUBOUL est également présente.

Madame Marie-Thérèse GRASA-DUBUC préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Armin GRASA est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 11.700 actions sur les 11.700 actions composant le capital social.

Madame Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Madame Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le projet de statuts mis à jour ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente ;
- Lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

AU TITRE DE L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

- Renouvellement des mandats des membres du Comité d'Information ;
- Modification de la dénomination de l'organe collégial « Comité d'information » pour « Comité stratégique » ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales.

Madame Le Président donne lecture de son rapport et les rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Madame Le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, Madame Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à la somme de **3.300.434 euros**, de la manière suivante :

- **A hauteur de 1.103.419 euros à titre de dividende, se décomposant comme suit :**
 - A hauteur de **300.000 euros** à titre de dividende, pour l'ensemble des 528 actions de catégorie « 4 », soit une somme de 568,18 euros par **action de catégorie « 4 »**, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :
 - Au profit de la société AG-VITI,
A concurrence de 150.000 euros
 - Au profit de la société RG-VITI,
A concurrence de 150.000 euros
 - A hauteur de **323.406 euros** à titre de dividende, pour l'ensemble des 4.034 actions de catégorie « 2 », soit une somme de 80,17 euros par **action de catégorie « 2 »**, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :
 - Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC, usufruitière de 1.522 desdites actions, et propriétaire de 2.220 desdites actions,
A concurrence de 299.996,34 Euros
 - Au profit de la société CM-CIC Investissement,
A concurrence de 23.409,66 euros
 -
 - A hauteur de **330.013 euros** à titre de dividende, pour l'ensemble des 2.574 actions de catégorie « 3 », soit une somme de 128,21 euros par **action de catégorie « 3 »**, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.
 - A hauteur de **150.000 euros** à titre de dividende, pour l'ensemble des 4.564 actions de catégorie « 1 », soit une somme de 32,86 euros par **action de catégorie « 1 »**, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :
 - Au profit de Monsieur Yves GRASA, usufruitier de 3.276 desdites actions,
A concurrence de 107.668,71 euros

o Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC, usufruitière de 1.288 desdites actions,
A concurrence de 42.331,29 euros

➤ **A hauteur de 61.581 euros, à titre de dividende complémentaire, pour l'ensemble des 11.700 actions composant le capital social**, proportionnellement aux droits préférentiels de chacune des catégories d'actions, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé, se décomposant comme suit :

o Au profit de la société AG-VITI,
A concurrence de 8.371.39 euros

o Au profit de la société RG-VITI,
A concurrence de 8.371.39 euros

o Au profit de Monsieur Yves GRASA,
A concurrence de 6.008.91 euros

o Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC,
A concurrence de 19.105.05 euros

o Au profit de la Société CM-CIC INVESTISSEMENT,
A concurrence de 19.724.26 euros

➤ **Le surplus, soit la somme de 2.135.434 euros au compte « report à nouveau »**

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les trois mois de la décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Sauf option pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique prévu à l'article 200 A, 1 du Code général des impôts.

Ce dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et ayant opté pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finances pour 2018, les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 200 A, 1, B 1° du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : 1.165.000 euros
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 : 1.165.182,54 euros
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : 1.465.182,54 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En application des dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente, décide de renouveler, les mandats de membres du Comité Stratégique, pour un nouveau mandat de TROIS (3) ans, de:

- **La société CM-CIC INVESTISSEMENT SCR**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.120.004.400 Euros, dont le siège social est situé 28 avenue de l'Opéra 75002 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 586 220, représentée par Madame Eve Basse-Cathalinat ;
- **Monsieur Thierry PASTRE**, né le 28 juillet 1952 à PARIS (75), domicilié 15 avenue Camus 44000 NANTES.

En conséquence, ces deux mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier la dénomination de l'organe collégial jusqu'alors appelé « Comité d'Information » pour « Comité Stratégique ».

En conséquence, les statuts sont modifiés afin que toute référence au « Comité d'Information » soit remplacée par le terme « Comité Stratégique ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

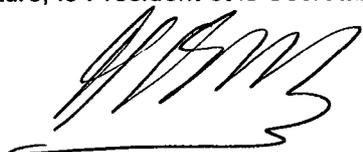
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet secondaire de la société d'avocats TAJ, dont les bureaux se situent 19 boulevard Alfred Daney, 33041 BORDEAUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

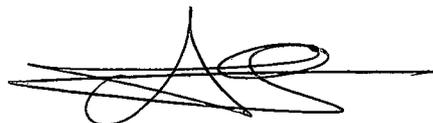
END

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à midi.

Après lecture, le Président et le Secrétaire de séance ont signé le présent procès-verbal.



Marie-Thérèse GRASA-DUBUC
Président de séance



Monsieur Armin GRASA
Secrétaire de séance

SAS HOLDING DU TARIQUET

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 1 783 654 €
Siège social : Saint-Amand
32800 EAUZE

SIRET : 421 743 477 00018
CODE APE : 6420Z

EXERCICE CLOS AU 31/12/2017
(Exercice de 12 mois)

Aux associés de la société HOLDING DU TARIQUET,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING DU TARIQUET, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

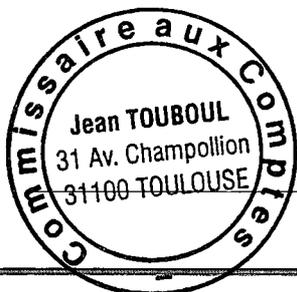
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons apprécié les principes comptables appliqués et les méthodes suivies par votre société, vérifié leur caractère approprié et leur conformité au droit français. Nous avons, en particulier, analysé les titres de participation détenus par la société, ainsi que l'ensemble des opérations intra-groupe et leur traitement comptable.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

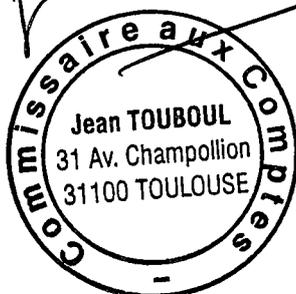
Fait à Toulouse,
Le 28/05/2018,

Les Commissaires aux Comptes

Jean TOUBOUL

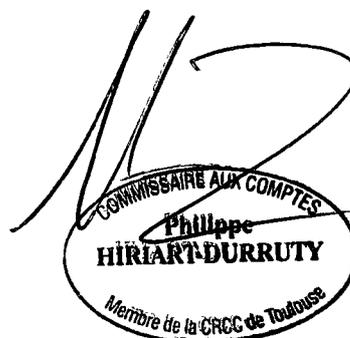
Commissaire aux comptes

*Pour la société B.J.L. CONSULTANTS
Expertise comptable et Commissariat aux comptes*



Philippe HIRIART-DURRUTY

Commissaire aux comptes



Désignation de l'entreprise : S.A.S. HOLDING DU TARIQUET Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise Lieu-dit Saint Amand 32800 EAUZE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

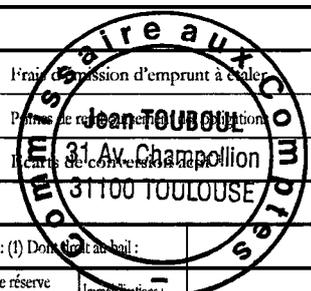
Numéro SIRET * 4 2 1 7 4 3 4 7 7 0 0 0 1 8 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 7 </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 491	AG	9 031
	Fonds commercial (1)	AH		AI	1 461
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 200	AS	2 200
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 869	AU	19 801
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	3 914 785	CV	3 914 785
	Créances rattachées à des participations	BB	14 783 019	BC	14 783 019
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	3 000	BI	3 000	
TOTAL (II)		BJ	18 747 364	BK	31 031
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 764	BW	9 764
	Créances	BX	2 171 510	BY	2 171 510
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	1 645 819	CA	1 645 819
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités	CF	103 415	CG	103 415	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	58 284	CI	58 284
	TOTAL (III)	CJ	3 988 791	CK	3 988 791
	Frais de constitution d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Plus de rattachement (V)	CM				
Moins de rattachement (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22 736 155	1A	31 031

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; CP ; (3) Part à plus d'un an ;

Clause de réserve de propriété : Immo. : Stocks : Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

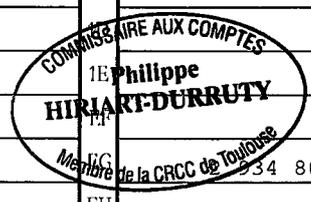


* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		S.A.S. HOLDING DU TARIQUET		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.783.654.....)	DA		1 783 654	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>	DC			
	Réserve légale (3)	DD		178 365	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ⁴ <input type="text" value="EJ"/>	DG		88 136	
	Report à nouveau	DH		14 214 121	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		3 300 434	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		19 564 709	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		205 608	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		205 608	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EJ"/>	DV		906	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		159 936	
	Dettes fiscales et sociales	DY		941 447	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA		1 832 518	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		2 934 807	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		22 705 124	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre			
		Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1E			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1F				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1G				
		1H		2 934 807	
		1I			

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat pré-répartiteur.



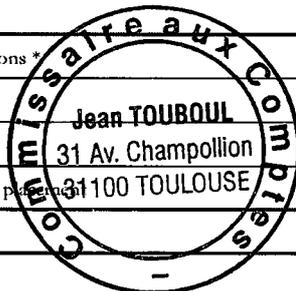
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		S.A.S. HOLDING DU TARIQUET				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	2 468 214	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		2 468 214	FK		FL	2 468 214
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 247	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	31 084	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14 317	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 530 863
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	863 886	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	23 265	
	Salaires et traitements *					FY	1 100 733	
	Charges sociales (10)					FZ	442 998	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	9 777
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	102 804	
Autres charges (12)					GE	3 502		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 546 965	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(16 102)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 415 835	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(15)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3 415 821	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	158	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	158	
Total des charges financières (VI)						GV	3 415 663	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	3 399 561	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								



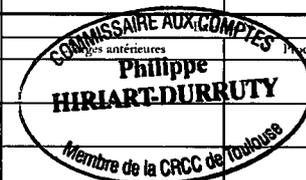
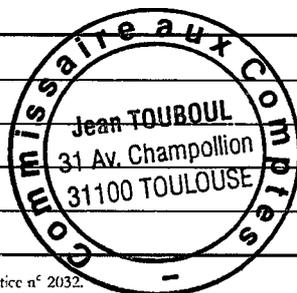
④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S. A. S. HOLDING DU TARIQUET		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	39 134		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	39 134		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 766		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 766		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	37 368		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ	51 810		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	84 686		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	5 985 818		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 685 385		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	3 300 434		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	3 415 835	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	31 084	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Pénalité amende				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Charges diverses				864		
Dégrèvement CVAE				902		
					39 134	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

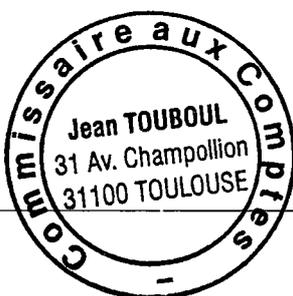
Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 7 784 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts d'investissement.

3. CHANGEMENT DE METHODE

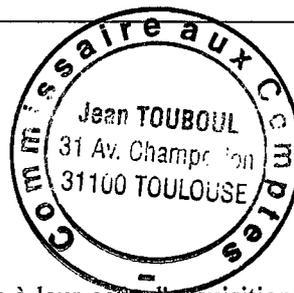
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY





4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 6 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

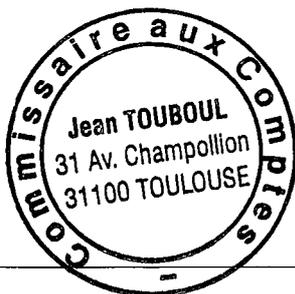
La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.





NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 18 747 364 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 491			10 491
Immobilisations corporelles	27 602	11 567	3 100	36 069
Immobilisations financières	14 770 038	5 380 766	1 450 000	18 700 804
TOTAL	14 808 132	5 392 333	1 453 100	18 747 364

Amortissements et dépréciations d'actif = 31 031 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 869	2 162		9 031
Immobilisations corporelles	17 486	7 615	3 100	22 001
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 355	9 777	3 100	31 031

Etat des créances = 18 661 632 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 786 019		14 786 019
Actif circulant & charges d'avance	3 875 613	3 875 613	
TOTAL	18 661 632	3 875 613	14 786 019

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 191 186 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 147 510
Autres créances	43 676
Disponibilités	
TOTAL	2 191 186

Charges constatées d'avance = 58 284 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 783 654 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	11 700	152.45	1 783 654
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	11 700	152.45	1 783 654

Provisions = 205 608 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	102 804	102 804		205 608
TOTAL	102 804	102 804		205 608

Etat des dettes = 2 934 807 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	906	906		
Fournisseurs	159 936	159 936		
Dettes fiscales & sociales	941 447	941 447		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 832 518	1 832 518		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 934 807	2 934 807		

Charges à payer par postes du bilan = 488 657 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	36 578
Dettes fiscales & sociales	452 080
Autres dettes	
TOTAL	488 657





NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 468 214 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 468 214	100,00 %
TOTAL	2 468 214	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 84 686 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-16 102	20 242	-36 344
Résultat financier	3 415 663	74 010	3 341 653
Résultat exceptionnel	37 368	12 744	24 624
Participation des salariés	-51 810	-22 310	-29 500
TOTAL	3 385 120	84 686	3 300 434

Intégration fiscale :

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, la SAS HOLDING DU TARIQUET a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration est composé des sociétés :

- S.A.S. HOLDING DU TARIQUET (société mère),
- SCV CHATEAU DU TARIQUET (filiale),
- SAS LES DOMAINES DE GRASSA (filiale), date d'entrée 1^{er} janvier 2008.

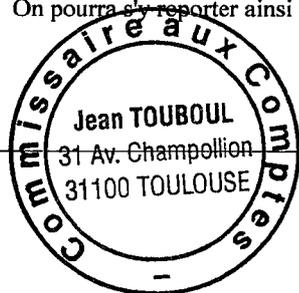
De ce fait, la SAS HOLDING DU TARIQUET se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés du par le groupe. La convention de répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées sont constatées en résultat par la société mère.

Résultat imposable du groupe : 4 137 760 €
Impôt sur les sociétés du groupe : 1 375 253 €
Contribution sociale du groupe : 20 204 €

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information détaillée.



1917
1918

1919
1920

1921
1922



AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 310
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	9 310

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Cautions	1 078 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	1 078 000

Entreprises Liées : Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Aucune transactions significatives effectuée avec des parties liées et non conclue à des conditions normales de marché n'a été identifiée.

Effectif moyen

L'effectif moyen a été de 10 salariés en 2017.

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

S.A.S HOLDING DU TARIQUET

Saint Amand
32800 EAUZE
Siren : 421 743 477





DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 191 186 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clts fact a etab(4181000)	2 147 510
TOTAL	2 147 510

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(4487000)	43 676
TOTAL	43 676

Charges constatées d'avance = 58 284 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charg const avan(4860000)	58 284
TOTAL	58 284

Charges à payer = 488 657 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four.fac.n.parv(4081000)	36 578
TOTAL	36 578

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers.cap cp(4280000)	145 192
Pers.cap particip + f social(4284000)	51 810
Personnel cap. cet(4286000)	113 672
Org.soc c.a.p&p.(4380000)	57 042
Cotizat. a payer cet(4386000)	45 344
Etat - charges a payer(4486000)	39 020
TOTAL	452 080





TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCV CHATEAU DU TARIQUET	1 678 158	9 108 986	98.00	1 776 031	1 776 031	7 612 945		32 489 857	2 810 589	2 588 512
SAS DOMAINES DE GRASSA	548 000	2 666 767	100.00	2 108 254	2 108 254	7 170 074	1 078 000	9 538 754	538 261	625 260
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

